

Atelier n°2

**DANS L'OMBRE DE L'ETAT**  
**PERSPECTIVES CROISEES AUTOUR D'UNE EXIGENCE MINIMALE D'INTERDISCIPLINARITE**

Communication présentée par  
**Alexandre Rios-Bordes**  
**Grégory Salle**

**INTRODUCTION**

« Penser sa discipline » ? A partir d'un tel énoncé, la tentation est forte de se laisser aller à quelque tentative de déconstruction de l'arbitraire des découpages académiques établis, voire à un ardent appel à l'abolition des frontières et à une grande réconciliation sous la bannière unifiée des sciences sociales. Nous ne récusons pas l'intérêt potentiel de cet élan ; notre dessein est cependant plus circonscrit. Il ne manque pas de convaincantes démonstrations du caractère poreux, recomposable et relativement contingent de certaines partitions disciplinaires, ainsi que de la concorde qui devrait s'imposer entre deux disciplines qui « n'ont plus de contentieux épistémique à régler » (Passeron, 1991, 59). Nous laissons donc de côté les plaidoyers généraux au profit d'une expérience pratique de l'ouverture des frontières, qui voit les incursions maîtrisées en des territoires voisins comme des « errances » (Offerlé, 2002) et non comme des délits d'ingérence ; qui pense alliances plutôt qu'annexions.

Vues croisées : la présentation d'une démarche « en acte » à un moment donné de recherches en cours. Il est moins question alors de « penser sa discipline » que de penser *sa* pratique d'une discipline par la rencontre avec l'autre. On présente le résultat de travaux qui adoptent des *perspectives* interdisciplinaires, c'est-à-dire non une posture qui impliquerait d'avoir un pied dans chaque discipline, et donc d'en maîtriser les méthodes, mais aussi d'avoir acquis une expérience concrète dans chacune d'entre elles. Plutôt un passage qui conduit à porter le regard au-delà d'une frontière que rien, après tout, n'interdit de franchir : s'aventurer prudemment sur le terrain de l'autre à la recherche de sources et d'outils de savoirs.

Une intuition guide notre réflexion : l'interdisciplinarité ne réside pas seulement dans l'adoption explicite de démarches hybrides. Elle s'insinue silencieusement dans la réflexion quotidienne de ceux qui ne revendiquent pas forcément la transgression des frontières, et enrichit concrètement les multiples recoins de travaux qui se réclament pleinement de l'histoire ou de la sociologie. Ce sont ces petites articulations, ces invisibles lieux de l'élaboration du savoir que nous souhaitons interroger en présentant les modestes expériences que nous en faisons. Ceci pour mieux définir, via deux

objets qui problématisent la question du politique (les services de renseignements et l'institution carcérale) la notion d'*exigence minimale d'interdisciplinarité*.

## I – CROISEMENTS

### 1. *Echanges avec l'Histoire : un prolongement de l'objet* [GS]

Comment le politiste qui travaille sur la physionomie contemporaine de l'objet « prison » se trouve-t-il être sensibilisé à l'histoire et aux développements historiographiques ? De multiples manières ; il y est même appelé d'office dès le commencement de ses investigations.

(a) Il y a d'abord un livre fondateur, *Surveiller et Punir* (1975), véritable œuvre de braconnage disciplinaire déjouant les classifications habituelles. C'est d'ailleurs largement sous cet angle que se mobilisèrent les débats ultérieurs, s'attachant moins au texte qu'à savoir dans quel camp joue l'auteur : que fait Foucault ? Il se dit généalogiste... mais cela signifie-il historien, philosophe, philologue ? Son itinéraire est une longue succession de porte-à-faux et de malentendus, un effort permanent pour se déprendre des catégories trop usuelles et trop usées, et des effets de pouvoir qu'elles cachent<sup>1</sup>. Que l'on soit ou non d'accord pour penser que Foucault a révolutionné l'Histoire (Veyne, 1979), le lecteur de *Surveiller et Punir* est plongé dans les textures épaisses et différenciées du passé, dans un jeu entre plusieurs strates de temps (tel le découplage opéré entre le rythme des mécanismes de la société punitive et celui des grands événements politiques). On sait l'influence des grands historiens, à commencer par l'Ecole des Annales, sur celui qui récusait l'appellation de structuraliste (Foucault, 1969). Il va sans dire que notre politiste n'est pas devenu tout à coup historien. Au moins a-t-il franchi un premier pas décisif : il est par cette voie prémuni contre le verrouillage « disciplinaire », contre tout tropisme de repli.

(b) Ensuite, plus décisif encore, le rôle des historiens est primordial dans la constitution historique de l'état actuel du champ de recherches des sciences sociales du carcéral – il est tout simplement impossible de passer à côté. Ce sont en effet eux qui, les premiers, ont investi le terrain ouvert par *Surveiller et Punir*<sup>2</sup>, en menant essentiellement leurs travaux sur la question pénitentiaire développée au dix-neuvième siècle. On sait les malentendus et les désaccords qui ont présidé aux rapports entre Foucault et les historiens. Interlocuteur attentif, Roger Chartier a rappelé que leur semblait cavalière cette façon d'« enjamber » la Révolution Française comme si elle n'était qu'une simple péripétie mineure, pour mieux en repérer les décalages qui la

---

<sup>1</sup> Ainsi la catégorie de « délinquance », produit et non cible de l'institution, à laquelle il faudrait substituer celle d'« illégalismes ».

<sup>2</sup> Et, dans une certaine mesure, par *Asiles* de E. Goffman, dont le concept d'« institution totale » fut amplement diffusé.

traversent et les durées qui la débordent, en s'affranchissant du désir de totalisation (Chartier, 1997, 230). Dans ce contexte s'élaborent des recherches qui, au passage, se confrontent aux audacieuses analyses foucaaldiennes. En dépeignant conjointement l'état des prisons et les profils sous lesquels se manifeste la question pénitentiaire, variante mineure de la question sociale, ils ont pu soutenir, relativiser ou infléchir certaines de ses thèses. Dans son analyse des prisons en 1848, Michelle Perrot investit la disjonction des temporalités pour reproblématiser le rapport entre politique et prisons, sans préséance du politique (Perrot, 2001). Jacques-Guy Petit (1990), quant à lui, s'oppose à ce qu'il juge être un systématisme simplificateur pour mettre l'accent sur les contradictions qui traversent la bourgeoisie du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ces développements historiographiques intéressent en soi le chercheur soucieux de prendre acte de la socio-histoire de son objet, ou des objets subsumés sous la catégorie générique de « prison », qui se sont construits à travers différents types de pratiques<sup>3</sup>. Cette attention prend en outre ici une acuité particulière : ce qui est si caractéristique de la prison, c'est la récurrence frappante des constats dont elle est l'objet et des critiques dont elle est la cible dans des termes voisins, voire identiques. L'historien, rendant compte du rapport de Le Peletier de Saint-Fargeau à l'Assemblée Constituante, le confie : « Dès 1791, tout a été dit, ou presque, sur la prison, ou plutôt contre la prison » (Petit, 1990, 54). C'est sur cette base que s'est fondée une grille de lecture commune, et qui bénéficie du reste de solides points d'appui empiriques, en termes d' « inertie », d' « immobilisme » ou d' « imperméabilité à la réforme ». La détention provisoire est à cet égard exemplaire : « deux siècles de débat » (Robert, 1992) n'ont guère reformulé les griefs adressés à l'incarcération avant jugement : affront à la vertu de la bonne mesure juridique, conditions de réclusion paradoxalement les plus dures pour des présumés innocents, promiscuité propice à l'apprentissage cette fois certifié de la carrière délinquante. La détention provisoire figure dès lors comme le meilleur démenti récurrent du « mythe fondateur » sur lequel repose l'institution pénitentiaire : la légitimation de l'enfermement, dispositif de sûreté publique, en une peine juste et utile (Faugeron, Le Boulaire, 1991). Cette évolution en forme d' « éternel retour » n'est pas accidentelle : elle est intrinsèquement constitutive de l'objet, et oblige à des allers-retours constants avec le passé. La critique de la prison est consubstantielle de son déploiement, notait Foucault. Négliger cet aspect entrave une compréhension distanciée et plurielle des phénomènes contemporains, et empêche de saisir dans toutes ses dimensions le statut singulier de cette institution en perpétuelle faillite, qui non seulement ne remplit qu'une faible partie des missions qui lui sont assignées, mais est de surcroît toujours suspectée de produire de la désocialisation ou de l'anomie, voire d'être un milieu criminogène.

---

<sup>3</sup> Nous ne traitons pas ici la question de la socio-genèse des objets et des catégories d'appréciation et d'intervention qui les informent ; problématique abordée dans la plupart des textes d'un ouvrage collectif récent (LABORIER, TROM, 2003).

Deux exemples, empruntés à la France et à l'Allemagne, donnent une illustration de l'importance de ces échanges constants avec le passé. L'année 2000 a été en France le théâtre d'une affaire publique autour de la prison, suite à la redécouverte des conditions dramatiques de détention. La constitution immédiate de deux commissions d'enquête parlementaires a manifesté la réaction de l'Etat et la réintégration – éphémère – de la question pénitentiaire comme domaine d'action publique visible. Or on s'interdit de comprendre cet événement si on néglige de le replacer dans toute son épaisseur historique. Outre la prégnance historiquement structurée de cet arme politique que constitue la commission d'enquête, il faut rappeler que le précédent remonte à 1872-1875, avec la commission d'Haussonville, qui déboucha sur la loi sur l'emprisonnement cellulaire - jamais réalisée depuis. Un écart de plus d'un siècle qui fournit un indice factuel saillant sur l'attention que porte le champ politique aux prisons. En Allemagne, la grande loi de 1977 qui consacre l'assise juridique de l'exécution des peines et la concrétisation des exigences de l'Etat de droit, ne se comprend complètement qu'à la lumière du passé allemand. On a raison de penser aussitôt aux effets de la conjuration du nazisme et du prolongement des initiatives resocialisatrices de la République de Weimar. Mais d'autres héritages s'y ajoutent, telle que la problématique du fédéralisme (Nipperdey, 1992) et la difficulté que pose cet ordonnancement juridico-institutionnel à la nécessaire égalité de traitement pénitentiaire sur l'ensemble du territoire. Une question qui renvoie plus largement aux modalités spécifiques de construction de l'Etat décrites, à l'interface de la sociologie et de l'histoire, par les travaux de Norbert Elias ; aux rapports entre la pression des mécanismes monopolistes et les forces centrifuges de l'ancien Empire germanique (Elias, 1969).

(c) Pour résumer d'un mot, on parlerait de l'histoire comme *antidote*, ou garde-fou contre les interprétations trop rapides et les fausses nouveautés. Le statut accordé à l'Histoire est alors moins celui de facteur explicatif du présent que d'un prolongement nécessaire de l'objet contemporain. La question de la « privatisation » des prisons françaises fournit l'un des pièges les plus courants. L'hégémonie en cours d'accomplissement de la rationalité managériale a pour corollaire la critique de la gestion publique des domaines y compris historiquement réservés à l'emprise étatique, et d'incessants efforts pour transférer la régulation sociale à la sphère marchande. Tend alors à se reconstruire rétrospectivement l'image de prisons auparavant placées sous l'emprise unique et univoque d'un Etat souverain qui, ayant triomphé des régulations interpersonnelles, avait jusqu'ici réussi à tenir les intérêts privés à l'écart des mécanismes pénaux. Or, l'exploration du passé permet de contrecarrer cette représentation, et de déplacer la problématique. En effet, non seulement ces intérêts privés étaient parties prenantes de la pénalité, mais ils jouaient un rôle capital. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les prisons sont des usines, dont le fonctionnement quotidien est réglé par l'exigence de profits des spéculateurs locaux (O'Brien, 1988). Les

centrales sont avant tout un lieu de production, des « casernes ouvrières » (Petit, 1990, 376), qui fournissent pour les entrepreneurs une main-d'œuvre à bon marché. Une main-d'œuvre exploitée de surcroît par l'Etat, qui y trouve aussi un moyen de diviser la classe ouvrière et de désamorcer la formation d'une « classe dangereuse » (Perrot, 2001). Nous n'assistons donc pas une immixtion radicalement inédite du privé au sein du public, mais à une nouvelle modalité de leurs relations. L'Etat ne saurait être envisagé comme une instance extérieure aux sphères privées : ce sont leurs intrications qui fondent l'analyse, les moyens par lesquels leurs rapports faits de rivalités et d'associations se redéfinissent. Ce n'est que par cette voie que se rend intelligible aujourd'hui ce qui pourrait être dépeint comme un processus de « Grande Transformation » (Polanyi, 1944) - cette fois régressif.

## 2. Parcours vers la sociologie

S'il fallait illustrer le détachement relatif du travail scientifique et de la demande sociale, il est peu d'exemples aussi éclairants que l'histoire du renseignement et de l'action secrète. Le sujet fait l'objet d'un traitement quasi industriel dans le monde anglo-américain mais la France, en l'espèce, ne fait pas totalement exception. Pour autant, le domaine y reste quasiment *terra incognita* pour la parole savante (Laurent, 2003). La difficulté d'accès aux sources, une certaine vulgarité de l'objet peut-être, une appréhension rebattue surtout n'encouragent pas l'historien à s'aventurer sur ce terrain.

Il est indispensable, pour cela, de s'affranchir d'abord des pesants *topoi* d'un genre. Car force est de constater, cela sans préjuger de la qualité des travaux et d'une tenue scientifique au demeurant fort variable, que l'histoire des pratiques secrètes semble répondre à des schèmes reconnus et balisés. Le premier type limite l'approche à un récit-histoire, souvent produit par un « ancien », dont la motivation flirte avec les stratégies de dévoilement les plus attendues (dénonciation, justification, glorification). Le contenu se limite alors à une juxtaposition d'événements, accompagnée de commentaires. Le second va plus loin qui construit une histoire-récit, mais refuse d'abandonner une architecture strictement chronologique et des problématiques plus que restreintes. Et l'histoire de l'espionnage de s'inscrire dans une histoire politique personnalisée à l'extrême, de l'espion au président des Etats-Unis (et retour). La « petite histoire » au rendez-vous de la grande, en quelque sorte. Le savant comble la « *missing dimension* »<sup>4</sup> pour mieux l'enfermer dans une dynamique autocentrée et, pour tout dire, un peu pauvre. Echappent à cette critique les travaux relevant des relations internationales et de l'histoire de la décision. Les politologues anglo-américains ont largement exploré cet aspect qui offre l'occasion de modélisations de la mécanique organisationnelle et du processus d'information. Parole savante, problème légitime, mais discours quelque peu convenu. C'est donc avec la volonté de décentrer le regard porté sur

---

<sup>4</sup> L'expression appartient à C. Andrew et D. Dilks, cités dans LAURENT, 2003.

l'histoire du renseignement et de l'action secrète que nous abordons notre objet. En faire le prétexte à une réflexion plus large pour mieux inscrire cette province de l'Etat au cœur d'un questionnement pleinement historique.

Trois niveaux d'approche sont explorés qui conduisent presque inévitablement à des perspectives interdisciplinaires. Au niveau macro, la construction de l'Etat moderne aux Etats-Unis entre la période de reconstruction et la fin de la seconde guerre mondiale constitue la toile de fond et la problématique d'ensemble du sujet. L'Etat américain connaît alors une croissance sans précédent dont la dynamique et les modalités sont éclairées par le politologue Stephen Skowronek et les récents travaux de Brian Balogh. La création et l'émergence de services secrets sont une modalité aux traits paradigmatiques de cet accroissement des capacités de l'Etat fédéral. Le niveau médian s'intéresse aux organisations administratives qui mobilisent et progressivement monopolisent les pratiques secrètes. L'institutionnalisation de la professionnalisation d'une activité requiert d'envisager le fonctionnement concret d'organes administratifs, les conflits, la constitution progressive d'un groupe professionnel comme autant d'éléments qui fondent une « question de sociologie ». Et, dès lors, de se confronter aux architectures théoriques susceptibles de donner une armature conséquente à la réflexion. Le dernier niveau prend pour objet l'individu, la construction d'un rôle social dont l'évolution incarne la naissance de l'espion professionnel. La démarche rejoint celle de l'anthropologie historique.

Trois strates de réflexion aux perspectives interdisciplinaires qui poussent à la rencontre, ouvrent le dialogue avec des démarches conduites en dehors des frontières de sa discipline.

## II –RENCONTRES

### 1. *L'Histoire du politiste : l'archive et la critique* [GS]

(a) On croise peu de politistes les mains dans les cartons d'archives, regrettait naguère Alain Garrigou (1989). Prenant le cas des institutions politiques, il mettait en relief le double avantage de se plier à un tel exercice : d'une part, une remise en cause de l'« immuabilité de ce qui est figé dans l'objectivité des choses » ; de l'autre, l'exercice d'un soupçon sur les travers du juridisme, prompt à surévaluer le rang des grandes scansion institutionnelles. On rejoint là l'entreprise de dénaturalisation, de recul vis-à-vis des évidences familières, inscrite dans le travail même d'objectivation. Le détour historique trouve ici matière à s'affirmer ; c'est d'ailleurs dans une optique de déconstruction qu'est principalement invoquée l'importance du regard historique. Pour injecter un peu de concret supplémentaire à cette démarche, on s'aventure dans le domaine traditionnel de l'historien. L'archive fournit en effet, dans sa matérialité même, un puissant vecteur de dénaturalisation, donc de connaissance. Il n'est pas nécessairement besoin

qu'elle soit séculaire pour être en mesure de provoquer un effet cognitif corrosif. Avantage crucial de cette relative proximité pour le politiste : il est alors théoriquement doté des compétences suffisantes pour être capable de véritablement les lire. En l'occurrence, malgré la faible distance chronologique qui nous sépare de 1968, l'époque demeure « bien énigmatique et lointaine » (Sommier, 1998, 13) pour le jeune chercheur. L'archive n'est pas superflue pour contribuer à lui faire mieux saisir une époque que le seul exercice spéculatif fait incomplètement ressentir.

Nous nous intéressons aux moments de crise qui ont traversé l'histoire récente de l'institution pénitentiaire, ces phases critiques dans lesquelles elle est sommée de rappeler les fondements de sa légitimité et contrainte à justifier la pertinence de ces moyens d'exercice. Nous sommes donc ramenés aux « années 1968 »<sup>5</sup>, plus précisément au militantisme anti-carcéral impulsé par des militants emprisonnés de la Gauche Prolétarienne, puis prolongé et systématisé dans les actions du Groupe d'Information sur les Prisons (GIP). Or, pour comprendre ce que fut le GIP et en rendre compte avec justesse, le traitement archivistique s'avère plus qu'heuristique : fondamental. Notons que, depuis notre recherche, c'est à une entreprise d'exhumation colossale que se sont livrés deux historiens et un politiste, en rendant accessible un grand nombre de documents dans un souci de mise à disposition publique et scientifique : « Être les passeurs de la mémoire de cette lutte collective, contre le travail de l'oubli pour que d'autres puissent en écrire l'histoire ou s'approprier ses outils pour des luttes actuelles ou à venir, telle fut ici notre visée » (Artières, Quérou, Zancarini-Fournel, 2003, 9).

En-deçà même de ce travail pour une mémoire active, travailler sur archives est d'abord l'occasion d'une expérience sensible, qui peut rompre aussi bien que prolonger l'effort abstrait de pensée. Expérience qui permet d'accéder matériellement à la consistance des faits historiques et aux écarts palpables qui nous en séparent. Un tract, par exemple, est porteur de son époque y compris dans sa composition la plus concrète. Au prisme de notre temps, le caractère daté (et corollairement frappant) d'une rhétorique, d'un slogan, d'un lieu ou d'un nom symbolique (qu'on pense à *La Cause du Peuple*) s'accompagne aussi de la patine d'une mise en page et d'une iconographie. Ensuite, par-delà une plus grande moisson factuelle, la connaissance intime induite par l'archive ouvre la possibilité d'éviter d'homogénéiser un tel mouvement, de le décomposer, de faire voir ses courants, ses dissensions, les tensions de ses forces et de ses fragilités. Contre la totalisation, l'hétérogénéité constitutive de l'« esprit de Mai » se retrouve aussi, à plus fine échelle, au sein d'un groupe aux revendications ciblées qui en est un fruit indirect. Enfin, le grain de l'archive permet de suivre au plus près la trame des événements, et par conséquent d'exprimer plus nettement la dimension diachronique qui affecte les prises de position du GIP dans la

---

<sup>5</sup> Un terme dont l'itinéraire est instructif : sa première occurrence est attribuée à un politiste, Bernard Lacroix, cependant le terme a ensuite été repris et banalisé par les historiens « du temps présent ».

bataille. Cela est d'autant plus utile que la durée de vie du GIP fut courte, ce qui pousse naturellement à traiter son action sur un mode fixiste, comme une entité homogène et invariable dans sa lutte contre la prison et l'Etat. Or une analyse pointue suppose de montrer comment les « présentations de soi », les mots d'ordre, les stratégies sont inscrites dans le temps et donc évolutives. Au final, et en grande partie grâce à l'archive, on est en mesure de mettre en relief le caractère relativement composite et changeant d'un tel mouvement, de le rendre un peu plus incertain, de parer en somme à une dérive réificatrice.

(b) Par ailleurs, étudier un mouvement tel que le GIP, et plus généralement une époque marquée par une forte conscience politique (du moins dans certains espaces sociaux), implique un positionnement spécifique du chercheur vis-à-vis de son terrain. Les acteurs concernés sont au plus haut point réflexifs, et déploient des analyses susceptibles d'être aussi sophistiquées, si ce n'est davantage, que celles produites par l'observateur. D'où une défiance lucide envers toute idée de « coupure épistémologique » (au sens d'un savoir de nature radicalement différente entre le sociologue et ceux qu'il étudie), et la nécessité d'une attention têtue aux comptes-rendus que font de leurs actions les acteurs eux-mêmes. Nous n'évoquons pas ici la prise en compte des temporalités qu'ils invoquent et convoquent dans leurs actions, et l'enjeu qu'il y a pour le chercheur à rendre manifeste les multiples strates de temps coextensives aux événements et aux pratiques – problème au demeurant fort légitime. Si nous parlons d'attention à ce que disent les acteurs, en l'occurrence les militants du GIP, c'est parce qu'ils produisent des grilles de lecture qui peuvent sous certaines conditions être détemporalisées et mises à l'épreuve par le sociologue en les appliquant aux terrains postérieurs. Elles peuvent être intégrées et discutées, et non simplement retracées sur un mode surplombant.

Il est donc question de prendre en compte l'histoire des problématisations, des diverses façons dont un objet a été investi par l'activité analytique, et notamment critique. Une plongée dans les temps révolus permet de rappeler la diversité potentielle des points d'appui susceptibles de forger une dénonciation de l'institution pénitentiaire, et de faire apparaître la réduction actuelle des expressions de cette critique<sup>6</sup>. Schématiquement, on constate un basculement des principes directeurs sous-jacents : en une trentaine d'années, on est passé d'une critique en termes de « justice de classe » à une critique en termes de « Droits de l'Homme ». L'essentiel de la position critique, qui se donne à voir comme « humaniste », consiste à mettre en cause le caractère dégradant des conditions de détention. Elle a abandonné certaines problématisations, comme celle de la « gestion différentielle des illégalismes », pour prôner une amélioration progressive des conditions d'exercice de la sanction pénale

---

<sup>6</sup> Ce déplacement analytique s'inspire, selon des préoccupations propres, du passage thématique par Luc Boltanski entre la sociologie critique et la sociologie *de la* critique.



légitime. Les termes dans lesquels se manifeste cette critique sont eux-mêmes victimes d'affaisements sémantiques qui en font perdre la résonance historique : ainsi le leitmotiv du « sens de la peine », censé renvoyer à des réflexions d'ordre collectif et de longue durée, se borne souvent à un niveau individuel et utilitaire (Artières, Lascoumes, Salle, 2003, 48). On peut penser que l'absence de mémoire de cette critique, ou sa répudiation des analyses passées, témoigne de sa myopie sur un double plan : pénal d'une part, auquel elle s'est pourtant lié étroitement suite à une rencontre historique<sup>7</sup> ; socio-politique de l'autre, dans la mesure où la fonction carcérale ne peut se comprendre indépendamment des rapports sociaux qui la précèdent et la débordent. En ce sens, l'Histoire est riche de viviers analytiques dont le chercheur ne saurait négliger la portée.

## 2. Sociologies de l'historien : une boîte à outils [ARB]

L'approche menée nous conduit à des rencontres avec la sociologie. La tentation est dès lors grande de chercher à « plaquer » une armature sociologique séduisante et rassurante pour éclairer le labyrinthe des événements. Telle n'est pas notre démarche qui souhaite inscrire les concepts sociologiques au cœur de la réflexion historique au titre de leur *pertinence* concrète et topique. C'est ce que nous nous proposons de faire autour de trois thèmes qui n'épuisent en rien la réflexion, mais prétendent modestement montrer l'utilité de l'approche interdisciplinaire autour de quelques *lieux* de notre travail.

(a) La première rencontre avec la sociologie s'opère dès la *délimitation* de l'objet. La question est plus complexe qu'il n'y paraît, en l'absence de toute cohérence institutionnelle : le renseignement et l'action secrète sont pratiqués par divers individus et institutions, bénéficiant ou non d'un statut officiel, sans organe de centralisation et de coordination. La cohérence de l'analyse réside pourtant dans celle de l'objet ; elle suppose d'éviter une définition académique simpliste qui fixerait arbitrairement des limites pour les besoins de l'étude. Une possibilité satisfaisante de circonscrire notre domaine d'investigation réside dans la définition prudente d'un champ (Bourdieu, 2002 [1984], 113-120) que, provisoirement, on désigne comme le *champ du secret*. Entrent dans son cadre les personnes, les groupes et les institutions qui participent d'un espace social défini et structuré par la pratique des disciplines clandestines<sup>8</sup> et par les enjeux propres qui le traversent<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Pénal et carcéral viennent en effet d'horizons différents, l'un disciplinaire, l'autre juridique, qui se sont joints « à la faveur d'un tour de passe-passe »... (DELEUZE, 1986, 69).

<sup>8</sup> L'expression est utilisée par DEWERPE (1994).

<sup>9</sup> Un enjeu particulier prend ainsi progressivement corps avec la construction et la structuration progressive du *champ du secret* : la coordination et la centralisation des activités de renseignement et d'action secrète. Il est consciemment confondu par les acteurs avec le pouvoir dans le champ. Toutes les tentatives menées durant notre période échouent sous le feu nourri d'institutions jalouses de leur indépendance.

L'appréhension dynamique du champ permet ainsi d'établir une cohérence diachronique dans la détermination des limites de notre étude. Un exemple : le cas de l'*US Secret Service*. Créé en 1865, cet organisme relève entièrement du Département du Trésor et a initialement peu à voir avec un service de renseignement<sup>10</sup>. Mais, étant donné qu'il s'agit alors de la seule agence de police fédérale, elle est progressivement chargée d'autres missions, parmi lesquelles le contre-espionnage. La création du *Bureau of Investigation* en 1908 est synonyme de concurrence et de conflits répétés qui aboutissent dans les années 1930 à l'exclusion effective du *Secret Service* des actions de contre-espionnage désormais confiée au FBI. Dès lors, le *Secret Service* et ses agents sortent du champ. La notion implique que les limites du *champ du secret* ne se confondent pas avec les découpages institutionnels officiels.

(b) La deuxième rencontre intervient lors de la confrontation avec une notion essentielle à notre questionnement, la profession. Renseignement et action secrète forment une fonction sociale progressivement supportée par des institutions et incarnée par des hommes. Est soulevé le problème de la constitution d'un groupe professionnel, fruit d'un processus historique spécifique, et l'émergence d'une figure multiple, l'espion professionnel. D'où l'intérêt de se confronter aux approches conduites par la sociologie des professions<sup>11</sup>. Une exigence première est de *dé-singulariser* l'approche de l'histoire du renseignement et de l'action secrète. Dans un essai sur les « professions établies » (Hughes, 1996), E. C. Hughes évoque la question de la relation entre les aspects d'une profession qui lui sont particuliers (liés à une culture spécifique) et ceux qui sont universels. La question prend une tournure essentielle lorsqu'on s'attache à une profession trop souvent envisagée comme irréductible par la nature de ses pratiques. Il n'en est rien ou, plus exactement, un tel *a priori* est susceptible de fausser le regard de l'historien. L'apport d'un modèle sociologique est d'établir des critères récurrents et transposables de fonctionnement auxquels rapporter les observations particulières réalisées sur l'objet d'étude<sup>12</sup>. En d'autres termes, il s'agit d'établir des régularités dans l'appréhension *des* professions pour mettre en lumière les modalités de constitution d'*une* profession<sup>13</sup>.

<sup>10</sup> Son objectif premier est de lutter contre l'activité des faussaires consécutive à l'introduction du papier monnaie en 1862. Ses agents sont également progressivement chargés de la protection personnelle du président en exercice.

<sup>11</sup> Pour un exemple stimulant d'utilisation historique de ces approches, voir par exemple N'DIAYE (2001).

<sup>12</sup> Les critères établis par Hughes sont les suivants : une profession établie dispense des services particuliers (conseils et/ou actes) ; l'acte est réglé par un savoir spécialisé, formulé et appliqué de manière systématique ; le service comprend une part de conseil ; le savoir mélange théorie et pratique ; les professionnels revendiquent un droit exclusif de pratique, prétention qui requiert une solidarité entre des membres formant un groupe à part avec une éthique particulière. Cf. HUGHES (1991).

<sup>13</sup> Indiquons ici qu'il n'existe pas de traduction satisfaisante du terme anglo-américain *professions*. Pour simplifier, on dira que le terme profession désigne une activité aux compétences spécialisées, mélanges de connaissances théoriques et pratiques, reconnaissance d'un statut élevé et d'un savoir formel. L'emploi de ce terme s'est longtemps

Il faut de plus interroger le *processus* de professionnalisation. La voie ouverte par Hughes et l'École de Chicago nous paraît en l'espèce utile par sa conception dynamique des professions comme des entités sociales en évolution permanente, aux frontières changeantes. Ces travaux insistent notamment sur la position sociale des professions et sur la négociation de celles-ci auprès des instances sociales. L'enjeu de certification, au sein même de l'autorité qui en est responsable, joue un rôle majeur dans l'histoire des services secrets américains. Tout au long de la période étudiée existe un modèle d'espionnage « primitif » incarné par des individus isolés, des sociétés secrètes, des organisations para-légales qu'on aurait tort de considérer *a priori* comme le simple reliquat d'une modalité passée<sup>14</sup>. La certification progressive des disciplines clandestines est un enjeu pour les acteurs qui cherchent à repousser les individus incarnant ce modèle au-delà des frontières de leur profession. Une telle approche met l'accent sur le caractère interactionnel et contingent de la constitution du groupe professionnel.

Enfin, reste à cerner le *professionnel* des disciplines clandestines. Le mot même d'espion est générateur de malentendus, étymologie<sup>15</sup> et mythologie se conjuguant pour brouiller les pistes. Nous proposons donc une approche en deux temps, combinant deux approches sociologiques qui ne nous semblent pas incompatibles. En premier lieu, il nous faut définir un critère objectif restrictif compatible avec la constitution d'un corpus de sources. Pour identifier les professions, Eliot Freidson propose une stratégie de recherche qui admet l'impossibilité de donner une définition au sens absolu, mais reconnaît à certains critères « l'autorité au sens pragmatique » de mettre en place les limites légales, politiques et économiques, d'une activité (Freidson, 1986, 20-40). L'approche se concentre donc sur les conceptions formelles de la profession : est espion celui qui est employé directement, à titre légal ou para-légal, par une institution d'Etat (ce qui exclut *de facto* les agents recrutés *ad hoc* sur le terrain pour effectuer des missions ponctuelles). Ensuite, on peut dépasser cette appréhension formelle pour interroger le principe d'identité des agents et dessiner une seconde frontière, interne, compréhensive, évolutive du groupe professionnel, qui s'inspire du cas des

---

limité aux métiers prestigieux et qualifiés (avocats, médecins). Le passage du statut de métier à celui de profession marque donc le « succès » d'un groupe. L'utilisation du terme est elle-même, comme nous l'enseigne la sociologie, un enjeu disputé. Sur cette notion, voir par exemple le chapitre II de FREIDSON (1986, 20-40). L'ambiguïté du terme n'est volontairement pas levée dans cet article.

<sup>14</sup> Sur ce point, on se permet de renvoyer à RIOS-BORDES (2000). Une illustration : l'organisation dirigée par le journaliste John Franklin Carter, établie en 1941 par F. D. Roosevelt et financée par les fonds secrets, compte jusqu'à une centaine d'agents et fonctionne comme l'agence privée de renseignement du président.

<sup>15</sup> Le mot vient de l'italien *spione*, du verbe *spiare*, « épier ». Par extension, l'espion est celui qui épie les actions, les paroles d'autrui pour en faire un rapport. Cf. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1987, 2<sup>e</sup> éd., tome 4, p. 129.

cadres (Boltanski, 1982)<sup>16</sup>. Une définition pragmatique au carrefour d'éléments objectifs et subjectifs.

(c) Dernier lieu de rencontre : la construction de modèles permettant de traduire et d'explicitier l'évolution de l'objet étudié, par l'appréhension des phases critiques. Nous nous concentrons ici sur la figure de l'espion américain, dans une démarche qui flirte avec l'anthropologie historique (Dewerpe, 1994). Cette figure incarne successivement les stades de l'évolution historique des services secrets américains en une mutation qui transforme l'homme clandestin en espion moderne. La construction de ces idéaux-types (au sens de Weber) se réalise dans un dialogue continu entre d'une part une démarche historique qui fait émerger ses modèles de la confrontation aux répétitions événementielles ; d'autre part des concepts sociologiques construits qui offrent autant de définitions normées du réel.

Une typologie peut être établie comme suit. Nous appelons le premier type le modèle de l'*artiste*. Nous désignons par ce terme un individu indépendant, qui n'est pas un exécutant formé et enfermé dans une tâche définie, et qui doit partiellement créer les conditions et les modalités de l'exercice de son métier, en réponse à des demandes ponctuelles et directes ou en proposant ses services. Il est contraint de développer seul – ou de connaître par une expérience antérieure – les techniques qui lui sont nécessaires. Le second temps est celui de l'*artisan*. Il exerce son activité en tant que profession, ou pour le moins à titre principal. Il ne travaille pas seul : l'artisan fait partie d'une échoppe, l'espion d'un service dont la finalité est définie et les règlements fixés<sup>17</sup>. Par sa propre expérience, mais aussi en profitant de l'expérience de ses pairs, il acquiert une véritable compétence dans un domaine déterminé. L'*expert* constitue le troisième modèle (Balogh, 2000<sup>18</sup>). C'est la forme moderne de la figure de l'espion. Ce professionnel a reçu une formation spécifique qui lui donne une expertise dans un domaine précis répondant à la croissante division du travail et à l'évolution des techniques. Il n'existe bien entendu pas de transition nette entre ces figures rigides, mais un glissement progressif et contradictoire. Portraits de groupes contextualisés, provisoires, propres à scander les moments d'une évolution.

La rencontre avec des travaux sociologiques et historiques – plus qu'avec la sociologie ou l'histoire – offre autant d'occasions de réutilisations conceptuelles ou factuelles et de suggestions méthodologiques. Elle permet de dialoguer avec des constructions analytiques et de les utiliser de manière volontairement limitée dans la réflexion. Non l'importation massive et passive

<sup>16</sup> Un exemple : professionnels du renseignement, les cryptographes américains de l'entre-deux-guerres se conçoivent-ils comme des membres à part entière de la communauté des espions ? Oui, à en croire le témoignage publié par l'un d'entre eux au début des années 30 (YARDLEY, 1931).

<sup>17</sup> Référence implicite à la définition weberienne de l'institution (WEBER, éd. 1995).

<sup>18</sup> L'analyse de Balogh porte sur l'importance de la figure de l'expert au sein de l'Etat « promministatif » qui se met en place durant la Seconde Guerre Mondiale.

de grilles d'ensemble, mais l'adoption circonstanciée et provisoire de concepts et de perspectives. C'est cette modalité de l'interdisciplinarité que nous souhaitons illustrer.

### III – DIALOGUES

#### 1. *Dans l'ombre de l'Etat* [ARB & GS]

Chacun de nos objets interroge sans doute le « politique » à divers niveaux et à sa façon propre ; un rapprochement intuitif s'opère toutefois, dont découlent des points de jonction plus denses entre nos travaux. Si les services de renseignement et l'institution carcérale convoquent en effet au premier chef le concept de « politique », c'est qu'ils sont tous deux intrinsèquement liés à l'existence de l'Etat. La sanction pénitentiaire appartient à l'ordre de la conjonction du monopole de la violence physique légitime et du droit de garde régalien. Le renseignement et l'action secrète impliquent la mise en place d'un savoir d'Etat délié de l'impératif de transparence. Elles se confondent avec l'idée d'une puissance publique liée à la modernité étatique, dont elles représentent les bras armés : la fonction pénale comme une manière de quintessence physique et symbolique ; le service secret comme concrétisation des *arcana imperii*. Dans la figure de l'Etat se dessine en conséquence une zone d'intersection de nos objets, donc un espace d'échanges interdisciplinaires privilégié.

Plus encore, nos objets respectifs partagent comme une « affinité élective » : espions et prisons mènent une existence à la fois notoire et obscure dans l'ombre de l'Etat. Une opportunité se dégage alors pour interroger à nouveaux frais les catégories conceptuelles forgées par les sciences sociales – ainsi celle de « public » : « Est public ce qui détient une parcelle de l'autorité de l'Etat, ce qui est au service de, contrôlé par, émanant de, ou exercé au nom de l'Etat, ou plus largement, ce qui est inhérent à la Constitution ou à l'organisation de l'Etat. Est public encore ce qui est assorti de publicité, au sens où un testament est divulgué devant témoins, une audience est ouverte aux spectateurs, une nouvelle est connue sans secret, un marché est accessible sans restriction. Le public peut donc caractériser l'Etat, par opposition au particulier ou au privé (...) Le public peut encore signifier ce qui est notoire, qu'il s'agisse d'une rumeur ou d'une opinion (...) » (Cefai, 1996). Il est inutile d'insister ici : on voit ce qui unit la condition de deux segments étatiques qui, pour exercer les fonctions qui leur sont assignées et multiplier leurs effets, doivent savoir affirmer leur présence tout en demeurant en retrait, dans l'angle mort de la visibilité.

#### 2. *La dynamique de la critique et de la justification* [ARB & GS]

Un second type d'alliance réside dans l'utilisation partagée d'une grille analytique commune, qui peut servir tant à l'historien qu'au politiste, et

encourager entre eux les transactions intellectuelles. La perspective développée par Luc Boltanski dans ses derniers travaux s'avère ici particulièrement féconde, qui tisse une relation dynamique entre critique et justification : « [L'] exigence de justification est indissociablement liée à la possibilité de la critique. La justification est nécessaire pour appuyer la critique ou pour répondre à la critique quand elle dénonce le caractère injuste d'une situation » (Boltanski, 1999, 62). La démarche se focalise sur les contraintes qui pèsent sur les individus ou les groupes lorsqu'ils doivent répondre de leurs actions ; les auteurs de *De la Justification* s'intéressent avant tout à ces moments d'incertitudes, de désaccords ou de disputes où les acteurs sont mis en demeure de devoir rendre raison du bien-fondé de leurs faits et gestes, et à puiser pour cela dans divers registres justificatifs (Boltanski, Thévenot, 1991). Or, ce qui vaut pour les individus ou les groupes est transposable à un autre niveau, celui des grandes formations sociales, à l'instar du capitalisme. Ce qui signifie que services secrets et enfermement légitime, bien qu'occupant une position spécifique protégée dans la hiérarchie des pouvoirs, ne se trouvent pas placés hors de l'espace de justification ; et avant tout parce qu'ils sont au service de qui se qualifie comme Etat de droit.

Selon des modalités qui gagnent à être mises en parallèle, les services de renseignement et l'institution carcérale sont donc soumis à ce type de contraintes. En tant qu'ils déploient leurs responsabilités relativement à l'écart de l'espace public commun, qu'ils mettent en œuvre des pratiques qui tendent à se soustraire au regard ordinaire, ils sont perpétuellement soupçonnables de dépasser la juste mesure. Du reste, leur condition est volontairement ambiguë, puisque si des règles sont censées régler l'étendue et l'intensité de leurs pratiques, ces institutions disposent plus ou moins implicitement d'une position d'exception qui autorise d'éventuels débordements, ou plutôt qui garantit une certaine bienveillance à leur égard. Quoiqu'il en soit, institution pénitentiaire et services secrets, de par leur dépendance fonctionnelle à l'égard de l'ensemble des réseaux et systèmes au sein desquels ils s'insèrent, sont aussi soumis, notamment lors de phases critiques, à des impératifs de justification.

La prison, pour accomplir sa mission dans les conditions les plus favorables possibles, c'est-à-dire sans que des troubles viennent perturber son fonctionnement, se doit constamment de prévenir la critique selon laquelle elle incarne un arbitraire et/ou une violence d'Etat. Pour créer les conditions d'un accord formel sur ses missions et les moyens d'exercice qui leur sont associés, il lui faut apparaître comme l'émanation de la justice, de la proportionnalité, de la légalité. Comme les acteurs de Goffman, elle se doit en cela de « faire bonne figure », sans qu'un scandale ou qu'une accusation crée le risque de lui faire « perdre la face » (Goffman, 1974). Mais pour être crédible, et reconduire durablement la légitimité entachée, la justification ne peut s'en tenir à de simples discours, qui seront dénoncés comme tels. La dynamique entre critique et justification suppose donc de ne pas considérer comme insignifiants les réaménagements auxquels l'institution procède, à ne

pas les disqualifier au profit de l'attente d'un « réel changement qualitatif ». Car c'est grâce à la mise en place de ces dispositifs matériels concrets et contraignants, excipés par l'institution comme preuve de sa bonne foi, que sont reconduits et renforcés son existence, son pouvoir et sa légitimité. On évite ainsi le piège d'une sociologie qui confère à l'objet une légitimité toujours déjà là, en écartant comme secondaires les petits mécanismes par lesquels celle-ci se recrée en permanence. Mais la pertinence d'un tel modèle ne s'arrête pas à la seule perspective d'ensemble, et peut servir dans l'analyse située d'un cas concret dans une perspective historienne.

Penchons-nous sur une affaire touchant les services de renseignement américains. En juin 1931, Herbert O. Yardley publie à Indianapolis *The American Black Chamber*, récit de son parcours et de ses expériences de cryptographe au service de l'espionnage et du contre-espionnage américain (Yardley, 1931). Le secrétaire d'Etat Henry L. Stimson avait décidé deux ans plus tôt la fermeture immédiate de cette unité chargée du décryptage des codes diplomatiques étrangers, réagissant violemment lorsque son existence fut portée à sa connaissance : « les *gentlemen* ne lisent pas le courrier d'autrui ». Dont acte. Il n'est pas question ici d'interroger ses motivations, pas plus que celle de Yardley, et encore moins la véracité des faits rapportés. Ce qui nous intéresse, c'est l'analyse des propos d'un espion, portés sur la place publique, pour dénoncer la fermeture d'un service de renseignement. L'objectif est de déconstruire ce que nous concevons comme un discours public de dénonciation et de dévoiler le registre de justification sur lequel il s'articule. Envisagé de la sorte, l'ouvrage de Yardley matérialise un moment révélateur où l'auteur incarne l'*ethos* de sa profession sur la place publique.

En adoptant les schémas et le vocabulaire boltanskiens, on peut dire que le système actanciel de la dénonciation peut s'établir de la manière suivante : Yardley est le *dénonciateur*, l'individu qui prend la parole pour s'indigner ; il est la principale *victime* de la décision, mais associe ses collègues de travail ; le secrétaire d'Etat et le département d'Etat représentent le *persécuteur* ; l'opinion publique est le destinataire de l'ouvrage, donc le *juge*. Yardley s'exprime tout au long de l'ouvrage en son nom propre, mais se réclame à de nombreuses reprises d'une profession (la cryptographie), des services qu'il a dirigés, des cercles de l'espionnage. Ceci dans le but de suggérer qu'il n'exprime pas son seul point de vue (exigence de *dé-singularisation*).

Le récit de Yardley ne semble avoir d'autre but que de répondre à ce que Boltanski appelle le « jugement de normalité » qui conditionne la réception de la dénonciation. Il a sans doute pleinement conscience de la difficulté à obtenir l'adhésion publique autour d'activités par nature

immorales<sup>19</sup>. Les *manœuvres pour se grandir* couvrent l'ensemble du spectre observé par Boltanski : Yardley ne manque jamais de signaler les marques de reconnaissance et distinctions qu'il reçoit, mentionne ses rencontres avec les décideurs en rapportant précautionneusement leurs propos élogieux. Il affronte et confronte les plus dangereux espions étrangers, reçoit l'aide des plus prestigieux spécialistes. Il dirige le plus performant des services de cryptographie des Etats-Unis. Second procédé clairement identifiable, l'ouvrage se trouve parsemé de photographies commentées, de reproductions de documents confidentiels, de récits ponctuels qui répondent aux propos. Autant de *moyens probatoires* qui visent à convaincre le lecteur incrédule de la véracité des faits rapportés. Son brutal renvoi a offensé la dignité de celui qui a « consacré seize années de sa vie (...) à l'espionnage ». La confiance qu'il plaçait dans ses collègues du département d'Etat a été trahie. C'est la raison pour laquelle il affirme « révéler dans un récit dépassionné les détails intimes d'une organisation secrète [qu'il] a élevée (*fostered*) pour le gouvernement américain ». La publicité relève d'un ensemble de procédures répondant à des logiques distinctes, à des stratégies de dévoilement (Dewerpe, 1994). Afin de dénoncer le traitement qui lui a été réservé, l'auteur publie pour révéler l'efficacité de son travail, l'intérêt de sa discipline, le bien-fondé de ses actes. C'est du moins ce qu'il affirme. Ce faisant, il répond à ce qu'on peut désigner comme l'*exigence de justification*.

La justification publique, affirme Boltanski et Thévenot, implique la mobilisation de registres généraux se référant à des conceptions différentes du bien commun et de la justice. Sans prétendre pouvoir, à partir de médiatisations de la parole, reconstituer l'image du monde de l'espion, on peut chercher à dessiner une image de soi fragile, circonstancielle, individuelle d'une profession en construction. Une motivation implicite traverse l'ensemble de l'ouvrage : le *patriotisme*. C'est à son pays que Yardley a consacré seize années de sa vie, c'est de son sort qu'il s'inquiète désormais, abandonné sans défense parmi des puissances qui entretiennent toutes des bureaux chargés de déchiffrer ses codes diplomatiques et militaires. Un objectif est sans cesse réaffirmé : l'*efficacité* seule compte dans son métier et, plus largement, dans le domaine de l'espionnage. Une posture est adoptée qui répond à ces attentes : le *professionnel*. La cryptographie est une « science » et exige un apprentissage ardu ; le cryptographe est un « expert » qui s'appuie sur un savoir théorique et pratique. L'architecture du propos s'arc-boute sur ces trois thématiques. On peut légitimement, à notre sens, parler de *justification par la vertu*, dont la grammaire est à rechercher dans le Machiavel des *Discours sur la première décade de Tite-Live*. La *virtù* est un concept central de la pensée du Florentin, somme des qualités,

---

<sup>19</sup> Il ne reconnaît explicitement cette nature qu'à une seule reprise dans l'ouvrage, sous la forme d'un commentaire ironique (p. 333). Et c'est avec la même ironie qu'il salue le secrétaire d'Etat Stimson qui a eu « le courage – ou était-ce de la *naïveté* ? – d'annoncer que les correspondances diplomatiques devaient rester inviolées, renonçant ainsi aux pratiques du bureau américain de cryptographie. » (Préface ; nous traduisons).



mesure de la grandeur de l'individu. Possède la plus haute *virtù* celui qui se consacre à l'intérêt public, à « celui de la patrie plutôt que le sien propre ». Autre idée fondamentale : un esprit sage ne condamne jamais quelqu'un pour avoir usé d'un moyen qui s'écarte des règles ordinaires ; si le résultat est bon, il faut l'acquitter. Enfin, la *virtù* s'acquiert par la maîtrise d'un savoir : s'agissant de politique, par exemple, les individus doivent faire preuve de la plus grande prudence, « fondée sur la connaissance raisonnée de l'histoire ancienne [source de savoir théorique] aussi bien que des affaires contemporaines [source de savoir pratique] » (Discours, 709-711) (Skinner, 2000 ; 2001).

Rencontre que nous pensons fructueuse avec des travaux sociologiques, cette conception nous permet d'approcher, dans un démarche qui rejoint l'anthropologie historique, l'espion dans ses conceptions mentales, ou du moins dans celles qu'il nous donne à voir.

## CONCLUSION

A l'origine de notre réflexion, une intuition de départ : celle d'une interdisciplinarité qui ne se limite pas aux travaux qui en font acte de foi. Nous avons cherché à montrer concrètement comment les perspectives interdisciplinaires nourrissent nos travaux, s'immisçant dans des espaces restreints, à des moments clefs de nos recherches. Au-delà de simples suggestions réciproques, et en deçà de la transposition d'ensemble d'architectures ou d'approches cohérentes, nous souhaitons mettre au jour une *exigence minimale d'interdisciplinarité*. Dès lors, se demander si cette dernière ne réside pas tout autant dans les articulations de travaux pleinement historiques ou sociologiques. Et d'en appeler moins à l'abolition des frontières disciplinaires qu'à un dialogue à géométrie variable, selon le degré de pertinence. Une altérité qui enrichit l'ouverture consciente, explicite, et maîtrisée au territoire de l'autre.

## BIBLIOGRAPHIE

ANDREW, Christopher, *For the President's Eyes Only : Secret Intelligence and the American Presidency, from Washington to Bush*, London, Harper Collins, 1995.

ARTIERES Philippe, LASCOUMES Pierre, SALLE Grégory, « Gouverner et enfermer. La prison, un modèle indépassable ? », in ARTIERES Philippe, LASCOUMES Pierre (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

- BALOGH Brian, « Les relations entre les professions et l'administration fédérale aux Etats-Unis », in HEFFER Jean, N'DIAYE Pap, WEIL François (dir.), *La démocratie américaine*, Belin, 2000, pp. 119-134.
- BOLTANSKI Luc, *Les Cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.
- BOLTANSKI Luc, *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990.
- BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- BOURDIEU Pierre, « Quelques propriétés des champs », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 2002 [1984], pp. 113-120.
- CEFAI Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n° 75, 1996.
- CHARTIER Roger, « Foucault et les historiens, les historiens et Foucault. Archéologie des discours et généalogie des pratiques : à propos de la Révolution », dans *Au risque de Foucault*, Paris, Editions du Centre Pompidou, 1997.
- DELEUZE Gilles, *Foucault*, Paris, Minuit, 1986.
- DEWERPE Alain, *Espion. Une anthropologie du secret d'Etat contemporain*, Paris, Gallimard, 1994.
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975 (1969).
- FAUGERON Claude, LE BOULAIRE Jean-Michel, *Prisons et peines de prison – éléments de construction d'une théorie*, CESDIP, n° 61, 1991.
- FOUCAULT Michel, *L'Archéologie du Savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- FREIDSON Eliot, *Professional Powers. A study of the Institutionalization of Formal Knowledge*, Chicago, University of Chicago Press, 1986, pp. 20-40.
- GARRIGOU Alain, « Le politologue aux archives », *Politix*, n° 6, 1989, pp. 41-45.
- GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974.
- HUGHES Everett C., *Le regard sociologique – Essais choisis*, Paris, EHESS, 1996.
- LABORIER Pascale, TROM Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003.
- Le Groupe d'Information sur les Prisons. Archives d'une lutte, 1970-1972*, Documents réunis et présentés par Philippe ARTIERES, Laurent QUERO et Michelle ZANCARINI-FOURNEL, Paris, IMEC, 2003.
- LAURENT Sébastien, « Faire l'histoire du renseignement », in LAURENT Sébastien (dir.), *Archives « secrètes », secrets d'archives ? Historiens et archivistes face aux archives sensibles*, Paris, CNRS éditions, 2003, pp. 211-220.
- N'DIAYE Pap, *Du nylon et des bombes. Du Pont de Nemours, le marché et l'Etat américain, 1900-1960*, Paris, Belin, 2001.
- NIPPERDEY Thomas, *Réflexions sur l'histoire allemande*, Paris, Gallimard, 1992.
- O'BRIEN Patricia, *Correction ou châtiment – Histoire des prisons en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1988.
- OFFERLE Michel, « Haires et errances disciplinaires », in DELOYE Yves, VOUTAT Bertrand (dir.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin, 2002, pp. 255-264.

- O'TOOLE, Georges J. A., *Honorable Treachery : a History of U.S. Intelligence and covertaction from the American Revolution to the CIA*, New York, Atlantic Monthly Press, 1995.
- PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique : l'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991.
- PERROT Michelle, « 1848. Révolution et Prisons », repris dans *Les ombres de l'Histoire. Crime et châtement au XIXe siècle*, Paris, Champs Flammarion, 2001, pp. 193-223.
- PETIT Jacques-Guy, *Ces peines obscures : la prison pénale en France, 1780-1875*, Paris, Fayard, 1990.
- POLANYI Karl, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 (1944).
- RIOS-BORDES Alexandre, *Renseignement et action secrète : la création et l'émergence des services secrets américains, 1880-1945*, mémoire de DEA d'histoire sous la direction de Jean Heffer, Paris, EHESS, 2000.
- ROBERT Philippe (dir.), *Entre l'ordre et la liberté, la détention provisoire : deux siècles de débats*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- SKINNER Quentin, *Machiavel*, Paris, Seuil, 2000.
- SKINNER Quentin, *Les fondements politiques de la pensée moderne*, Paris, Albin Michel, 2001.
- SKOWRONEK Stephen, *Building the American State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.
- SOMMIER Isabelle, *La violence politique et son deuil. L'après-68 en France et en Italie*, Rennes, PUR, 1998.
- VEYNE Paul, « Foucault révolutionne l'Histoire », dans *Comment on écrit l'Histoire*, Paris, Seuil, 1979 [2<sup>e</sup> éd.].
- YARDLEY Herbert O., *The American Black Chamber*, Indianapolis, 1931.
- WEBER Max, *Economie et Société*, (tome 1 : Les catégories de la sociologie), Paris, Plon/« Pocket », 1995.